



VITHEC 3, Allée Victoria, Grand Janon 23460 Saint Pierre Bellevue

Vivre Tranquille et Heureux En Creuse

Tél : 07 81 83 26 13 Mail : contact@vithec.fr site : www.vithec.fr

N° d'enregistrement W231004664

SIREN : 910 307 487

01 septembre 2023

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXCERCICE 2022/2023

Date : 25 août 2023

Lieu : salle communale polyvalente du Compeix

17 hrs 40 accueil du président

Membres du bureau qui mène l'AG :

- Le président Jean Claude Champeymond (**JCC** dans le texte)
- Le trésorier Serge Tixier (**ST** dans le texte)
- Le vice président Sylvain Dewitte (**SD** dans le texte) pour accueil, émargement, encaissement des cotisation et inscription des nouveaux adhérents

Secrétaire de séance Carole Sirvein

Adhérents présents : 22

Adhérents représentés : 3

Voir feuille d'émargement et pouvoir en annexe

La parole est donnée au trésorier pour la présentation des comptes 2022/2023 et le budget prévisionnel 2023/2024 . Après commentaire ligne par ligne pour les comptes 2022/2023 l'approbation est demandée par **JCC** :

Vote contre = 0

Abstention = 0

Le budget 2022/2023 est accepté . Voir détail chiffré ligne par ligne en annexe

Après commentaire ligne par ligne du budget prévisionnel 2023/2024 l'approbation est demandée par **JCC** :

Vote contre = 0

Abstention = 0

Le budget prévisionnel 2023/2024 est accepté . Voir détail chiffré ligne par ligne en annexe

Dates à définir pour le paiement des cotisations

JCC demande souhaite que soit fixé la date pour les cotisation annuelles et propose le 1^{er} août

Pas de votre contre, pas d'abstention, cette date est retenue .

Demandes de subventions

JCC revient sur les demandes de subventions dont il s'est occupées pour l'exercice 2022/2023 et fait un constat d'échec . Toutes les subventions demandées à la région, au département, à la communauté de communes et autres communes riveraines de la nôtre, n'ont eu aucun succès, ce qui fait dire à **JCC** que la méthode employée n'est certainement pas la bonne . **JCC** demande de l'aide pour l'exercice 2023/2024, aucune proposition n'est faite .

JCC revient sur la seule subvention que nous avons perçue, celle de la commune de St Pierre Bellevue 100 euros . Lors de la dépose de l'installation d'une banderole sur le réservoir d'eau qui nous avait été demandée par le conseil municipal revenant sur une autorisation écrite du Maire et que nous avons accepté contre dédommagement pour cette installation que nous avons chiffré à 150 euros . Il nous avait été dit à l'époque « faite une demande de subvention celle-ci vous permettra de rentrer dans vos frais » . Il est à noter que le maire et les 2 adjoints ont votés contre toute forme de subvention à VITHEC, les conseillés se sont battu pour obtenir 100 euros . Christine notre secrétaire de mairie intervient en disant qu'il faut faire, pour cette année une demande en bonne et du forme pour obtenir les 350 euros qui sont habituellement accordés aux associations qui ont leur siège sur la commune .

Brocantes organisées par VITHEC

Le bilan pour l'exercice 2022/2023 a été extrêmement positif puisque dès la première saison le matériel acheté a été amorti (barnum et tables) Ce bilan est essentiellement du à quelques belles pièces : bronzes, linge de maison et autres qui ont fait la plus grosse partie du chiffre d'affaire . Ces pièces à succès ont été fournies en grand partie par notre vice président et son épouse à qui nous adressons un grand merci.

Le bilan pour cette saison 2023/2024 s'annonce beaucoup plus morose, le première brocante faite à Pontarion a rapporter 3 fois moins que l'année dernière . Nous n'avons pas pu participer à celle de Royère par manque de bras . Il faut dire que l'organisation des brocantes VITHEC est une grosse machine qui nécessite un minimum de 5 personnes dont 3 amenées à manipuler des choses lourdes . Actuellement nous tentons de mettre en place la brocante d'Auphelle le 17 septembre, là encore nous risquons de manquer de bras .

Un appel est lancé à l'assistance :

- Si vous avez dans vos greniers des objets négociables en brocante au alentours de 15 à 20 euros, VITHEC est preneur
- Si vous avez la volonté de participer aux brocantes VITHEC, rejoignez nous .
- La mise en place, la présence sur le stand et le remballage le soir même si en général nous rigolons bien, peuvent être un peu éreintants, raison pour laquelle une rotation des participants s'impose .

Intervention de Jean Claude Perron, adhérent VITHEC de la 1ère heure, habitant de Grand Janon, musicien émérite et spécialiste d' instruments de musique moyenâgeux et même avant . Jean Claude propose que nous organisons une soirée musicale avec danses traditionnelles, le prix d'entrée serait raisonnable, de la recette serait également générée par des boissons et autres consommations gustatives .La participation d'un excellent groupe de musique qui a animé notre stand l'année dernière à la brocante de Pontarion, pourrait être requise .

Très très bonne initiative que nous mettrons en place pour l'été prochain .

Bilan des activités VITHEC 2022/2023

RETRAIT DU PROJET EDF Renouvelables

Une analyse des raisons réelles de ce retrait est exposée par **JCC**

Même si la présence de la grande noctule a bien été identifiée sur notre région les raisons qui ont mis un terme définitif (pour la durée de cette mandature municipale) au développement de ce projet sont :

- Une pétition contre ce projet qui a comptabilisé 197 signatures d'habitants de la commune de St Pierre Bellevue, soit environ 90 % de la population recensée
- Le refus du conseil municipal de notre commune pour la signature d'une convention de voirie par notre maire, qu'avait demandé EDF R . Il est à noter que l'ensemble des conseillers ont voté contre, notre maire et un adjoint, afin d'éviter le délit de conflit d'intérêt se sont mis en déport de ce vote en quittant la salle .

Sans possibilité d'utiliser et d'élargir les routes et chemins communaux, aucun chantier d'implantation d'aérogénérateurs n'est possible

Il est certain que le lobby des producteurs d'énergies n'a aucun intérêt à reconnaître une faille dans les lois françaises et européennes, extrêmement protectrices et encourageantes pour l'installation d'éoliennes par des sociétés privées .

JCC pense qu'il est indispensable de sceller ces décisions par l'élaboration d'arrêtés municipaux faisant barrière à tout autres projets . Un courrier de demande a été fait au conseil municipal qui est resté aujourd'hui sans réponse, une relance sera faite en septembre par un RDV demandé avec le maire .

Projet « Champalounat » sur St Pardoux Morterolles et « Maquis » à Soubrebost

JCC rappelle qu'il serait une erreur de penser que ces projets ne nous concernent pas parce que, pour la plupart d'entre nous, les aérogénérateurs ne seront pas visibles de chez nous. La méthode des promoteurs est d'implanter une petite quantité dans une région, le passage étant fait de nombreux projets viennent s'ajouter. Ce qui fait que dans certaines régions où cela avait commencé par 3 ou 4 aérogénérateurs, il a aujourd'hui des dizaines de machines avec une vision à 360°.

Pour ces 2 projets les promoteurs (l'espagnol Iberdrola pour St Pardoux Morterolles et l'allemand VDN pour Soubrebst) nous ont confirmé par écrit que leurs projets continuaient malgré la raison du retrait de EDF R. Ce qui va dans le sens de l'analyse faite par JCC, des raisons réelles du retrait de EDF.

JCC indique que compte tenu de la charge de travail que représente la lutte contre ces promoteurs qui disposent eux de tous le personnel et les fonds nécessaires, la priorité sera mise sur le projet « Champalounat » compte tenu que Iberdrola a annoncé la présentation du dossier de demande de permis de construire pour la fin d'année 2023.

Dans l'assistance un habitant de ST Pardoux Morterolles indique que les éoliennes en milieu forestier sont interdites par une loi européenne. JCC indique qu'il se renseignera.

JCC depuis l'AG je me suis documenté sur le net, il apparaît, d'après mes recherches, qu'il n'y ait aucune loi interdisant l'implantation d'aérogénérateurs en milieu forestier que seuls les coupes nécessaires à l'implantation sont encadrées (pas interdites). Un dossier doit être déposé à différents organismes dont l'ONF. C'est peut-être pour éviter ces demandes d'autorisations que le site de Champalounat a subi des coupes, non replantées, il y a 3 ou 4 ans.

La particularité du projet « Champalounat » est qu'il est implanté à l'extrême limite de la commune de ST Pardoux reportant ainsi les pollutions visuelles et sonores sur des habitants de villages des communes de St Martin Château et Royère de Vassivière mais également de St Pierre Bellevue (Peyramaure, Chez Brouillard et le Compeix). La commune de ST Pardoux Morterolles possède 600 hectares de forêts qui comportent de nombreux sommets certainement adaptés à l'installation d'aérogénérateur, il n'est pas possible d'imaginer que cette implantation n'est pas été choisie de manière calculée en respectant le ton de la communication de la municipalité pour forcer l'acceptabilité des administrés : « gros rapport pour la commune, peu d'inconvénients pour les habitants ».

Les actions déjà engagées par VITHEC pour lutter contre ce projet sont :

-
- Il y a 3 mois 80 courriers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des villages directement impactés des communes de ST Martin Château et Royère de Vassivière. Ce courrier n'a eu aucun impact puisqu'il est resté sans réponse. De manière postérieure, en discutant avec des habitants il s'avère que les gens ont fait l'amalgame avec le projet EDF et ont pensé que ce projet était également retiré. D'autres ne veulent pas d'étiquette VITHEC pensant qu'il y a peut-être une partie politique derrière notre association.
-

- Un 2^{ème} courrier a été distribué courant août qui commence à avoir des retombées positives, des habitants se sont déjà tournés vers leur maire respectif en lui demandant de défendre leurs intérêts devant une telle injustice, notamment en assistant à la réunion que tente de provoquer VITHEC (Voir ci-dessous)
- Un courrier de demande de réunion d'informations a été envoyé à Iberdrola, pour la 2^{ème} quinzaine de septembre . Cette réunion se composerait de Iberdrola, VITHEC, un représentant des communes de Royère de Vassivière, St Martin Château, St Pierre Bellevue et St Pardoux Morterolles . Chacun pourrait ainsi exprimer son point de vue sur ce projet .
- En cette fin du mois d'août 125 courriers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune de St Pardoux, leur expliquant l'inutilité de l'éolien, la forte participation à l'augmentation des gaz à effet de serre, les mensonges et arguments commerciaux trompeurs de Iberdrola qui leur a valu le paiement d'une amende transactionnelle de 200.000 euros . au printemps 2023 . Une pétition est jointe à ce courrier. Les retours commencent également pour courrier à se faire sentir .
- Un courrier ou plutôt un dossier complet sera remis à Mme La Préfète concernant les projets « Champalounat » et « Maquis » avec demande de RDV . Le point sur lequel nous insisterons est que la commune de St Pardoux Morterolles exploite 600 hectares de forêts communales qui comporte de nombreux sommets sur lesquels pourrait certainement être installé des aérogénérateurs . Champalounat est le seul site qui rejette les pollutions visuelles et sonores sur des administrés d'autres communes .
- Tous ces courriers seront mis sur notre site en même temps que ce compte rendu

PHOTO MONTAGES :

De nombreux témoignages dans l'assistance se font entendre pour vanter les mérites de ces montages qui sont souvent décisifs sur le positionnement des habitants .

JCC avait imaginé faire une série de photomontages mettant en situation tous ces villages qui ne sont pas sur la commune de ST Pardoux mais qui subiront les nuisances des machines sans avoir de compensations financières pour leurs communes . Mais également les villages de La Chaise et Buze qui eux sont sur la commune de St Pardoux . Compte tenu de la faible adhésion de ces habitants JCC explique son hésitation à engager des frais . Si pour les photomontages des villages de St Pierre Bellevue ils avaient été réalisés en partie par un particulier qui depuis, suite à un divorce, à quitter la commune après avoir vendu sa maison, la majeure partie ont été réalisés par une entreprise dont les factures ont été réglées directement par une entreprise sponsor de VITHEC pour lutter contre EDF R pour le projet sur St Pierre Bellevue . Il s'avère que la totalité de l'assistance, malgré la faible contribution financière des principaux habitants intéressés, est pour que ces photomontages soient réalisés . JCC confirme qu'il lancera ces photomontages .

Projet « Maquis » Par VDN

Nous partons sur ce dossier avec un gros handicap, les habitants de Soubrebost n'ont pu rassembler que 45 signatures pour une pétition qu'ils ont présentée aux administrés . De par ce faible score cette pétition ne peut être présentée en mairie et encore moins en préfecture sans être contre-productive.

Nos Banderoles

La pose de banderoles marche bien car elles dérangent beaucoup de monde . Preuve en est elles sont souvent vandalisées et contestées par les municipalités qui refuse de porter pliante conjointement avec VITHEC pour destruction de matériel associatif .

JCC indique qu'il faut en accentuer la pose de préférence chez des particuliers le long de routes passagères et lance un appel pour que la question soit posée à des propriétaires de terrains en entrée ou en sortie de village .L'idéal serait des poses en hauteur sur des granges ou remises, ce qui évite le vandalisme . En ce qui concerne la pose de banderoles sur des emplacements communaux **JCC** continu de s'en occuper . Des relances « diplomatiques » seront menées pour les communes de Royère et St Martin Château pour que la loi d'affichage d'opinion soit appliquée .

Composition du bureau

Un appel à candidature est lancé pour renouveler le bureau, l'apport d'un sang neuf et jeune est nécessaire . Aucune candidature est proposée

JCC indique qu'il est dans sa 75 éme année, de part une dégradation de son état de santé ces deux dernières années il souhaite se retirer progressivement et serait désolé d'avoir à le faire sans que la relève soit assurée .
